

L'honorable M. LEMIEUX: Ce sont les prix que nos fermiers reçoivent à Gaspé aujourd'hui.

L'honorable M. TANNER: Nous allons permettre à notre honorable ami d'en retirer toute la satisfaction. Mais je vais lui rappeler qu'il n'est pas d'accord avec son chef actuel, car, en 1930, M. King—je suppose qu'il est encore chef du parti libéral—sous sa propre signature, a publiquement avisé les Etats-Unis qu'il n'essaierait plus de négocier de nouveaux traités de réciprocité avec eux, parce qu'ils ne voulaient pas traiter sur une base raisonnable. Je crois que mon honorable ami a prêté son appui à M. King à l'élection générale de 1930, et il a dû lire cette formelle déclaration publique. Je n'ai aucun doute qu'il a appuyé son chef à cette occasion. Je n'ai aucun doute qu'il a appuyé le budget Dunning qui haussa les droits de douane contre les Etats-Unis, et je n'ai pas plus de doute qu'il était d'accord avec l'honorable chef libéral de cette Chambre lorsque ce dernier proclama, pendant cette élection, qu'au moyen du budget Dunning l'on rendait le change au gouvernement des Etats-Unis pour les durs traitements qu'ils nous ont fait subir et qu'on les priverait d'un commerce d'une valeur de \$200,000,000. Est-ce que mon honorable ami a approuvé cette politique, tarifs élevés, refus de réciprocité, exclusion de commerce avec les Etats-Unis? Je me rappelle que, pendant toute la durée de l'élection de 1930, il fut un des membres les plus actifs de son parti et prêcha cette même politique qu'il nous dit aujourd'hui être absolument erronée. Peut-on avoir confiance en un homme public aussi peu conséquent? C'est impossible. Il doit régner un esprit de conséquence dans la vie publique. Il n'y a que deux ans que ces choses ont eu lieu, et voici que mon honorable ami fait peau neuve aujourd'hui. Pourquoi? Parce qu'il est dans l'Opposition, maintenant, et voudrait voir M. King de nouveau au pouvoir. Voilà toute l'histoire, mon honorable ami se montre piètre homme d'Etat. Je n'avais pas l'intention de faire cette digression, et s'il faut remonter jusqu'à l'année 1854 de notre histoire politique, il va me falloir plus de temps que je n'en ai à ma disposition cet après-midi. Cependant, je serai très heureux de discuter cette question avec mon honorable ami dans un avenir rapproché. Je puis lui garantir que, d'après ce que j'ai lu et vu de sa carrière politique, ce sera bien difficile pour lui de suivre une ligne droite.

L'honorable M. LEMIEUX: Je suis un buveur d'eau.

L'honorable M. TANNER: Hier, mon honorable ami de Sydney (l'honorable M. McLennan).

L'hon. M. TANNER.

nan) a parlé de la canalisation du Saint-Laurent. Je ne discuterai pas cette question aujourd'hui, mais j'admets avec lui que c'est un sujet de grande envergure et de grande importance, digne de la considération et de l'étude de chacun de nous. Je puis dire en toute sincérité et vérité que le rapport de 1928 du comité du Sénat, auquel il fit allusion, renferme beaucoup de renseignements utiles sur la canalisation du Saint-Laurent, renseignements qui, à plusieurs points de vue, ne se trouvent dans aucune publication disponible. J'appuie sa recommandation aux honorables membres de cette Chambre et au public en général de porter toute leur attention sur ce sujet, et d'y consacrer beaucoup de temps et d'étude.

J'aimerais souligner un ou deux faits, outre ceux mentionnés par mon honorable ami. Nous sommes portés à regarder le Saint-Laurent comme une rivière exclusivement canadienne. C'est vrai que nous avons la bonne fortune de posséder, en territoire exclusivement canadien, cette partie du Saint-Laurent qui s'étend du lac Saint-François jusqu'au golfe. Mais je désire consigner un fait qui ne devrait pas être ignoré. Des 1,215 milles de lacs et de rivières navigables jusqu'à Montréal, il y en a 675 milles sur le côté américain, contre 477 milles sur le côté canadien, et 63 milles seulement sur la frontière même. Je mentionne ce fait afin que cette Chambre, ainsi que tout le pays, sache que, bien que nous possédions un droit de souveraineté, il y a aussi cette ligne-frontière qui serpente à travers ces lacs et cette rivière, et, du côté canadien, le nombre de milles navigables que j'ai indiqués. En consultant le rapport, on trouve que beaucoup de travaux ont été exécutés par le gouvernement des Etats-Unis, non seulement sur son propre côté de la ligne-frontière, mais aussi, avec notre consentement, du côté canadien même. Ces travaux lui ont occasionné beaucoup de dépenses. Au Sault-Sainte-Marie, on constatera que la grande partie de nos cargaisons passe par le canal américain, parce qu'il est plus grand que le canal canadien. C'est tout ce que je veux dire maintenant à ce sujet, et je ne l'ai fait que pour éveiller l'attention des honorables sénateurs et les exhorter à étudier la question.

Nous avons entendu dire, cet après-midi, bien des choses sur le chômage. Personne ne pensera en diminuer l'importance, sans aucun doute c'est une grave question. Mon honorable ami de Rougemont (l'honorable M. Lemieux) nous a demandé ce que le gouvernement d'Ottawa faisait pour résoudre ce problème. Eh bien, je puis lui affirmer qu'en 1930 le gouvernement fédéral prit des mesures actives pour combattre ce mal, et vota